



Proposition du groupe « l'Eau notre bien commun »

finalisée et hiérarchisée
lors de la 3^{ème} rencontre
du mercredi 22 mai
9h30-12h30

38 personnes ont contribué
à cette proposition



Les 20 participants de la troisième réunion ont travaillé sur la base d'un document proposant une réorganisation des éléments produits lors des réunions 1 et 2.

En bleu, ce qui a été retravaillé/reformulé/ajouté par le groupe.

En violet gras : les propositions prioritaires du groupe.

CONSIDERANTS - nous constatons

Que l'eau est un élément vital dont l'état qualitatif et quantitatif à un effet direct sur le bon fonctionnement des milieux naturels et de la biodiversité associée, sur la santé, les possibilités d'usages et la qualité du cadre de vie.

Que l'eau est omniprésente dans le territoire du Parc, un territoire étendu avec une expression géologique variée, traversé par la Loire, drainé par de nombreux cours d'eau, et abritant pour partie des réserves souterraines.

Que l'eau est l'objet de nombreux prélèvements pour la production d'énergie, l'agriculture, l'eau potable, l'industrie.

Que l'eau est au cœur des activités récréatives.

Que les pollutions liées aux activités humaines, notamment la dégradation des cours d'eau et des écosystèmes sont une préoccupation forte des citoyens, alors même que les inquiétudes sur l'impact du changement climatique vont croissant.

Et notamment que sont questionnés l'impact des rejets des stations d'épuration, des pratiques agricoles, l'impact de la centrale de Chinon et des divers prélèvements.

Que le Parc s'est jusqu'à présent très peu impliqué sur la thématique eau en sous-estimant les interactions entre eau et biodiversité.

ATTENDUS - nous pensons

Que l'eau n'est pas un bien qui a une valeur marchande mais un droit qui a une valeur d'usage.

Que l'eau est un élément fondamental des écosystèmes que nous devons protéger et non pas une marchandise

Que l'eau est un bien rare et fragile et que l'attention qu'on y porte doit être constante.

Qu'il y a besoin de solutions variées et adaptées à la diversité des contextes.

Qu'il est nécessaire d'adapter les usages à la ressource, l'espace et les milieux, pour ne pas implanter par exemple des activités qui ont besoin d'eau sur un territoire où il n'y en a pas assez.

Que les solutions techniques à déployer doivent être évaluées avant leur mise en œuvre, pour éviter les fausses bonnes idées.

Que les marges de manœuvre s'amenuisent et sont de plus en plus courtes dans un contexte de changement climatique à l'œuvre.

NOUS PROPOSONS LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES SUIVANTES

PLACE DES CITOYENS

Orientation prioritaire

Favoriser notamment dans une commission du Parc, la participation citoyenne à la connaissance, à la diffusion d'information (considérer les citoyens comme des lanceurs d'alerte), à la régulation de l'eau dans des commissions décisionnelles.

Autres orientations

- * Impliquer le Parc dans les outils de gestion de l'eau à l'échelle du territoire (Parc relais de la parole citoyenne).
- * Renforcer l'implication des citoyens dans les instances de décision de la gestion de l'eau.

GESTION COLLECTIVE

Orientations prioritaires

Mettre en place une instance spécifique à l'échelle du Parc pour mettre en relation les questions liées à la préservation des milieux et les besoins existants et à venir en eau, en associant les citoyens, les différents usagers et les institutions.

Préserver les milieux humides, la biodiversité, les nappes phréatiques. Adapter les activités à ces milieux, autrement-dit, faire évoluer les usages pour les adapter aux milieux et pas l'inverse.

Autres orientations

- * Influencer par la formation et la pédagogie le développement de cultures moins gourmandes en eau.
- * Adapter la préservation des patrimoines historiques à la préservation des patrimoines naturels.
- * Réduire la pollution des eaux et principalement celle liée à l'agriculture, mais aussi les eaux industrielles et domestiques individuelles et collectives.
- * Faire baisser les consommations d'eau.

SYNERGIES ENTRE ACTEURS

Orientation prioritaire

Avoir une vision globale partagée. Inciter la rencontre entre experts pour parler le même langage, avoir un logiciel commun, avant de diffuser l'information.

Autres orientations

- * Améliorer la connaissance globale du système eau, notamment pour les experts, en organisant par exemple une veille collective à fréquence régulière. (Expertise de l'eau cloisonnée, notamment/cycles)
- * Développer la diffusion de l'information. Sortir du « ventre mou » de l'information.

REDUCTION DES VULNERABILITES

Orientation prioritaire

Identifier et évaluer l'impact des activités actuelles et futures sur l'eau et les milieux aquatiques. Conditionner l'accompagnement des activités existantes ou les projets à leur impact sur l'eau et les milieux (reformulé en réunion 3).

Autre orientation

- * Repenser les activités et le modèle de développement à moyen terme : solutions fondées sur la nature (exemple des zones humides)...

POUR LE PARC, CES ORIENTATIONS PEUVENT SE DECLINER DE LA FACON SUIVANTE - nous souhaitons que le Parc ait le rôle suivant

- Mettre en place une mission, recruter un chargé de mission, créer et animer une commission liée à l'eau :
 - o pour assurer le relais entre les usagers / les citoyens et les instances entre elles.
 - o être un relai de la préoccupation citoyenne sur l'eau : lanceurs d'alerte / sentinelles de l'environnement, soutien juridique lorsqu'il y a des questions juridiques.
 - o Associer la recherche universitaire et les autres acteurs concernés (INRA, Chambre agriculture) pour créer une mission de l'eau dans le PNR : étude spécifique sur certains territoires...
- Assurer un rôle de coordination.
- Assurer un rôle d'interface pour des préconisations de techniques adaptatives.
 - o Intervenir en particulier dans les endroits du Parc où peu de structures interviennent sur l'eau.
 - o Produire des arbitrages pour une valeur ajoutée à l'échelle du territoire Parc pour une gestion adaptative dans le temps et dans l'espace
 - o Et notamment, favoriser la prise en compte des vulnérabilités dans la planification sur les questions d'urbanisme et l'aménagement du territoire (PNR décisionnaire ?) en faisant le lien entre connaissance de la ressource / du territoire et les possibilités d'usage.
 - o Et aussi, favoriser et rendre efficace l'assainissement non collectif (PNR instance consultative et décisionnelle)
- Mettre en place un label Parc sur la gestion, l'utilisation de l'eau pour valoriser certaines actions des agriculteurs, des industriels, des particuliers...
- Favoriser les échanges techniques et avoir un rôle de veilleur sur les nouvelles pratiques pour les diffuser.
- Mettre en relations les acteurs de la préservation des patrimoines bâtis, historiques et les acteurs de la préservation du patrimoine naturel.
- Favoriser des échanges entre experts mais aussi avec les citoyens pour avancer ensemble, chacun ayant une expertise et l'expertise n'étant pas que technique (importance aussi de l'expérience et du vécu). Forums, conférences : moyens matériels et humains à mobiliser.
- Développer et diffuser des informations complémentaires des outils de connaissances permettant une meilleure connaissance du territoire et un suivi de la gestion de l'eau à partir d'indicateurs simples et compréhensibles.
- Travailler les réseaux de communication, de diffusion avec des moyens que le Parc doit mobiliser (chargé de mission de communication essentiel) pour aller à la rencontre des gens, notamment ceux qui ne sont pas forcément demandeurs d'infos.

- pour communiquer sur l'eau, rassembler l'information et la diffuser, traduire, vulgariser, adapter le langage, pour que les informations soient comprises par tous ;
- et aussi faire connaître qui est le Parc quelles sont ses valeurs ;
- communiquer aussi dans les écoles à travers des animations sur l'eau, sa connaissance et sa préservation.

LES POINTS DE DIVERGENCE ET/OU POINTS A APPROFONDIR

- Quels leviers pour renforcer le poids / rôle du PNR en matière de gestion de l'eau sur le territoire ?

LA FEUILLE DE ROUTE

pour avancer sur ce sujet, nous jugeons que les premières étapes clés sont...

Favoriser notamment dans une commission du Parc, la participation citoyenne à la connaissance, à la diffusion d'information (considérer les citoyens comme des lanceurs d'alerte), à la régulation de l'eau dans des commissions décisionnelles.

Actions	Avec qui
<i>Action A</i> Pédagogie : diffuser des informations ponctuelles, répétées, ciblées sur le « système eau » naturel et anthropique	Communes et communautés de communes Presse Acteurs de l'eau
<i>Action B</i> Impliquer des citoyens (dont ambassadeurs, associations...) dans une commission de conseil et d'appui pour la gestion de l'eau	Associations
<i>Action C</i> Autre rôle pour cette commission : - Fonction support / appui technique pour les associations de défense de l'environnement - Porte d'entrée pour les lanceurs d'alerte.	Associations Presse
Feuille de Route / premières étapes	Création de cette commission en assemblée consultative ou décisionnelle (selon l'évolution des compétences du Parc)

Mettre en place une instance spécifique à l'échelle du Parc pour mettre en relation les questions liées à la préservation des milieux et les besoins existants et à venir en eau, en associant les citoyens, les différents usagers et les institutions.

Préserver les milieux humides, la biodiversité, les nappes phréatiques. Adapter les activités à ces milieux, autrement-dit, faire évoluer les usages pour les adapter aux milieux et pas l'inverse.

Actions	Avec qui
<p><i>Action A</i> Pour faire vivre les deux orientations prioritaires, créer une instance à l'échelle du Parc présidée par un élu du PNR, avec un(e) chargé(e) de mission pour l'animer avec pour mission :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire vivre la transversalité de la thématique « eau » - Organiser des formations et l'information - Définir une « feuille de route eau » <p>(Cette instance permettant de créer de la cohérence et de la transversalité)</p>	<p>PNR : élus / chargé de mission Citoyens Personnes ressource Associations et syndicats Sage Comité scientifique PNR</p>

Avoir une vision globale partagée. Inciter la rencontre entre experts pour parler le même langage, avoir un logiciel commun, avant de diffuser l'information.

Actions	Avec qui
<p><i>Action A</i> Organisation de rencontres trimestrielles entre acteurs (Experts, gestionnaires, puis grand public), sous forme de plateforme, de forum, différentes de la commission du Parc. Coconstruire des consensus dans la durée</p>	<p>Acteurs et grand public</p>
<p><i>Action B</i> Développer les réseaux de communication</p> <ul style="list-style-type: none"> - Benchmarking (veille) - Convaincre le « grand public » 	<p>« Grand public »</p>
<p>Feuille de Route / premières étapes</p>	<p>Faire de l'eau et de la biodiversité, un sujet de la Charte.</p>

Identifier et évaluer l'impact des activités actuelles et futures sur l'eau et les milieux aquatiques. Conditionner l'accompagnement des activités existantes ou les projets à leur impact sur l'eau et les milieux.

Actions	Avec qui
<i>Action A</i> Synthétiser les informations existantes de l'impact des activités sur l'eau et les sols pour les hiérarchiser	PNR
<i>Action B</i> Expérimenter des nouvelles pratiques respectueuses et les comparer aux activités les plus impactantes afin d'en démontrer et d'en mesurer les gains	PNR Acteurs locaux Collectivités Entreprises Habitants
<i>Action C</i> Faire du PNR un lanceur d'alerte, une « sentinelle » sur l'enjeu de l'eau.	

ANNEXE 1 - HIERARCHISATION GLOBALE DES ORIENTATIONS – 20 VOTANTS

Consigne : Chacun dispose de 10 gommettes bleues et 10 gommettes rouges. 2 gommettes utilisées au maximum par orientation. Bleu : je soutiens. Rouge : j'ai des doutes.

En vert : orientations stratégiques priorisées par l'ensemble du groupe

En violet : orientations stratégiques priorisées en sous-groupe et par l'ensemble du groupe.

	Orientations stratégiques	Je soutiens	J'ai des doutes
Place des citoyens	Favoriser, notamment dans une commission du Parc, la participation citoyenne à la connaissance, à la diffusion d'information (considérer les citoyens comme des lanceurs d'alerte), à la régulation de l'eau dans des commissions décisionnelles.	3	
	Impliquer le Parc dans les outils de gestion de l'eau à l'échelle du territoire (Parc relais de la parole citoyenne).	5	
	Renforcer l'implication des citoyens dans les instances de décision de la gestion de l'eau.	6	2
Gestion collective	Mettre en place une instance spécifique à l'échelle du Parc pour mettre en relation les questions liées à la préservation des milieux et les besoins existants et à venir en eau, en associant les citoyens, les différents usagers et les institutions.	21	
	Préserver les milieux humides, la biodiversité, les nappes phréatiques. Adapter les activités à ces milieux, autrement-dit, faire évoluer les usages pour les adapter aux milieux et pas l'inverse.	18	
	Influencer par la formation et la pédagogie le développement de cultures moins gourmandes en eau.	1	1
	Adapter la préservation des patrimoines historiques à la préservation des patrimoines naturels.	3	
	Réduire la pollution des eaux et principalement celle liée à l'agriculture, mais aussi les eaux industrielles et domestiques individuelles et collectives.	7	
	Faire baisser les consommations d'eau.	5	
Synergies entre acteurs	Avoir une vision globale partagée. Inciter la rencontre entre experts pour parler le même langage, avoir un logiciel commun, avant de diffuser l'information.	11	
	Améliorer la connaissance globale du système eau, notamment pour les experts, en organisant par exemple une veille collective à fréquence régulière. (Expertise de l'eau cloisonnée, notamment/cycles)	2	
	Développer la diffusion de l'information. Sortir du « ventre mou » de l'information.	2	
Réduction des vulnérabilités	Identifier et évaluer l'impact des activités actuelles et futures sur l'eau et les milieux aquatiques. Conditionner l'accompagnement des activités existantes ou les projets à leur impact sur l'eau et les milieux.	7	
	Repenser les activités et le modèle de développement à moyen terme : solutions fondées sur la nature (exemple des zones humides)...	5	

ANNEXE 2 – LISTE DES PARTICIPANTS DE LA REUNION 3

Profil	Nom	Prénom	Structure - si besoin	Total
Agent de collectivité	COURTIN	Emmanuel	CD49	1
	GALLARD	Jacques	CCTOVAL	1
	LAURENDEAU	David	Communauté d'Agglomération Saumur val de Loire	1
	MOUNEREAU	Laurent	Syndicat Layon Aubance Louets (SAGE Layon Aubance Louets)	1
	MECHIN	Marylou	Syndicat de la manse étendu	1
Total Agent de collectivité				5
Agent de l'Etat	GUERTON	Jean-Pierre	DDT 37	1
Total Agent de l'Etat				1
Associatif	ALHINC	Claudine	Université Populaire du Saumurois	1
	CHARLES	Marie-Lorraine	Maison Loire en Anjou/Loire Odyssée	1
	DEGUET	Gilles	SEPANT	1
	FRANCHETEAU	Jean-Paul	Regards sur les terroirs de Loire	1
	HENNEBEL	Franck	CPIE Touraine Val de Loire	1
	HIPPOLYTE	Jean-Claude	La Sauvegarde de l'Anjou	1
	LOISEAU	Marie-Louise	Elu référent - CPIE Touraine-Val de Loire	1
	RACLIN	Dominique	Loire vélo nature	1
	RENOUX	Jean-Claude	ASPIE	1
	BIDAULT	Loïc	Sauvegarde de l'Anjou - Conseil de Développement du Saumurois - Collectif Terre d'Avenir	1
	NICOLAS	Yann	Fédération de pêche du Maine-et-Loire	1
Total Associatif				11
Elu	PONCHANT	Michel	Elu référent Eau	1
Total Elu				1
Habitant	PRADERE-NIQUET	Hélène		1
Total Habitant				1
Consulaires, syndicats...	PEAUD	Pierre	SAGE THOUET	1
Total Consulaires, syndicats...				1
Total général				20

ANNEXE 3 – LISTE DES PARTICIPANTS SUR LES 3 REUNIONS

38 participants

Profil	Nom	Prénom	Structure - si besoin	Présent réunion 1	Présent réunion 2	Présent réunion 3
Agent de collectivité	BLAIZE	Fabien	Etablissement Public Territorial du Bassin de la Vienne		1	
	COUDRIN	Benoit	Conseil Départemental d'Indre-et-Loire		1	
	COURTIN	Emmanuel	CD49	1	1	1
	GALLARD	Jacques	CCTOVAL		1	1
	LAISEMENT	Delphine	Syndicat de la manse étendu	1		
	MOREL	David	Syndicat des Bassins du Négron et du Saint-Mexme (SBNM) Vienne aval et affluents	1		
	LAURENDEAU	David	Communauté d'Agglomération Saumur val de Loire	1	1	1
	MOUNEREAU	Laurent	Syndicat Layon Aubance Louets (SAGE Layon Aubance Louets)		1	1
	MECHIN	Marylou	Syndicat de la manse étendu		1	1
Total Agent de collectivité				4	7	5
Agent de l'Etat	GUERTON	Jean-Pierre	DDT 37	1	1	1
	GUILLAUD	Laurent	Agence Française pour la Biodiversité		1	
	LECOMTE	Dany	DDT 37		1	
	GELLE	Geraldine	DDT 49	1	1	
Total Agent de l'Etat				2	4	1
Agriculteur	BERNIER	Gérard	EARL Champs des hérissons		1	
Total Agriculteur					1	
Associatif	ALHINC	Claudine	Université Populaire du Saumurois	1	1	1
	BOUCHET	Laurent	CPIE Touraine Val de Loire	1	1	
	CHARLES	Marie-Lorraine	Maison Loire en Anjou/Loire Odyssée	1		1
	DEGUET	Gilles	SEPANT	1	1	1
	FRANCHETEAU	Jean-Paul	Regards sur les terroirs de Loire		1	1
	HENNEBEL	Franck	CPIE Touraine Val de Loire	1	1	1
	HIPPOLYTE	Jean-Claude	La Sauvegarde de l'Anjou	1	1	1
	LOISEAU	Marie-Louise	Elu référent - CPIE Touraine-Val de Loire	1	1	1
	RACLIN	Dominique	Loire vélo nature	1	1	1

	RENOUX	Jean-Claude	ASPIE	1		1
	THARRAULT	Jean	LPO Anjou Sauvegarde de l'Anjou	1	1	
	BIDAULT	Loïc	Sauvegarde de l'Anjou - Conseil de Développement du Saumurois - Collectif Terre d'Avenir	1	1	1
	NICOLAS	Yann	Fédération de pêche du Maine-et-Loire		1	1
	CRABERE	Nicole	Collectif Saumur Terre d'avenir	1	1	
Total Associatif				12	12	11
Chercheur	MACAIRE	Jean-Jacques	Université de Tours - Membre du CSP		1	
Total Chercheur					1	
Elu	PERSIN	Gérard	Commune de Montsoreau		1	
	PONCHANT	Michel	Elu référent Eau	1	1	1
Total Elu				1	2	1
Habitant	BARON	Béatrice	SEL		1	
	BOTTEREAU	Jean-Marie		1		
	LEROY	Jean-Maurice			1	
	PRADERE- NIQUET	Hélène		1	1	1
	POULET	Dorian		1		
Total Habitant				3	3	1
Consulaires, syndicats...	CHAIGNEAU	Alexandre	Chambre d'agriculture des Pays de la Loire	1		
	PEAUD	Pierre	SAGE THOUET	1	1	1
Total Consulaires, syndicats...				2	1	1
Total général				24	31	20